



SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DES MARCHES ALIMENTAIRES DU LYONNAIS

APPEL DE COTISATION 2023

Commerçants, Artisans, Producteurs des Marchés

ENSEMBLE DEFENDONS NOS INTERETS

Sans adhérents, le syndicat ne peut pas exister !



Bulletin d'adhésion SIMAL 2023

- COTISATION : **90 €**
- ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE MARCHE (facultatif) : à partir de **55 €***
- PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE (facultatif) : **45 €****

**(règlement à l'ordre de SIMAL)*

Raison sociale :

Civilité Prénom Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville

SIRET : Code APE

Téléphone : e-mail :

Nombre de salariés :

Date et signature

(Merci de remplir complètement ce bulletin)

Adhérer au SIMAL c'est :

- La **proximité** d'un syndicat local (*défense de vos droits auprès des Pouvoirs Publics (mairies, préfectures) relation avec les grossistes, URSSAF, Caisse Sociale des Indépendants, etc...*)
- Un **partenariat** avec Saveurs Commerce et l'UMAP (*Fédération des Métiers Alimentaires de Proximité*)
- Le **magazine** CAPS avec supplément juridique
- Des infos sur la **réglementation** (*Mesures Covid, gestion déchets, loi anti-gaspillage...*)
- Des **conseils juridiques** sur simple appel téléphonique
- Organisation de **sorties professionnelles** (*Séjour parisien en 2020...*)
- **Sites internet** www.umapinfo.com; www.simal.fr; www.monprimeur.com
- Des voyages à la découverte de productions : Exemple en 2022 « Prince de Bretagne » à Roscoff (prévision 2023 Moissac)

Le SIMAL adhère à





SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DES MARCHES ALIMENTAIRES DU LYONNAIS

APPEL DE COTISATION 2023

Commerçants, Artisans, Producteurs des Marchés

Le SIMAL et l'UMAP proposent à leurs adhérents :

▪ **L'assurance Responsabilité Civile professionnelle**

(Facultatif pour le SIMAL mais OBLIGATOIRE pour s'installer sur les marchés)

La Responsabilité civile marché

Un contrat pack pour les marchés regroupant 4 garanties :

- **Responsabilité civile Marchés de plein-vent :** couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir en raison des dommages causés aux tiers résultant de son activité professionnelle.
- **Défense/Recours :** garantit la défense de l'assuré lorsqu'il est mis en cause ou poursuivi devant les tribunaux à la suite d'un dommage couvert par l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle. Réclamation pour l'assuré à l'amiable ou par voie judiciaire, de la réparation des dommages corporel ou matériels ou immatériels causés à l'assuré dans l'exercice de son activité professionnelle.

- **Vol par agression :** couvre à concurrence de 1 000 € le vol d'espèces encaissées sur marché.
- **Prise en charge des frais d'exploitation supplémentaires :** occasionnés en cas d'accident corporel de l'assuré ou de son ou sa conjoint(e) (une semaine sous réserve d'une franchise de 2 jours après l'accident).

Conditions tarifaires : la tarification est basée sur le nombre de personnes travaillant sur le point de vente (équivalent temps plein annuel). Tarifs 2020 :

Nombre de personnes travaillant dans l'entreprise	1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-15
Cotisation TTC	55€	72€	113€	164€	195€	308€

▪ **L'assurance Protection juridique vie professionnelle (45 €)**

(Facultatif mais fortement conseillée)

La protection Juridique

La MAPA garantit aux adhérents UMAP :

- **L'assistance d'un service juridique spécialisé** si vous êtes l'objet d'une réclamation que vous estimez injustifiée ou si vous avez subi un préjudice du fait d'un tiers
- **Le remboursement en cas de procès** des honoraires d'avocat et des frais de justice (dans la limite des plafonds et montants garantis mentionnés au contrat).

Cette garantie est notamment acquise dans le cas où le litige vous oppose à :

- Un client (créance impayée)
- Un fournisseur de marchandises (erreur de facturation, non-respect de livraison, refus de vente...)
- Un vendeur de matériel (vice caché...)
- Un entrepreneur, un artisan (travaux de construction, d'aménagement de magasin, de réparation...)
- Votre propriétaire (entretien de l'immeuble, loyer, bail...)
- Vos voisins (trouble, mitoyenneté)
- L'administration (y compris fiscale), les services publics, les collectivités locales, la Sécurité Sociale
- Une banque, un organisme de leasing
- Un de vos employés

▪ **Pour plus d'informations :**

- M. VACHER Reynald : Président (06 86 88 83 91)
- M. TABEL Mohamed : Vice-Président (06 03 85 76 92)
- Mlle DELORME Alexandra : Trésorière (sms : 06 38 42 54 67)
- M. DE SOUSA Francisco : Secrétaire (06 28 80 21 74)